



Compatibilité climatique

Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne CPCL

Caractérisation

La CPCL a un volume d'investissement total d'environ CHF 2.5 milliards et se classe environ au 65 rang des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Depuis juillet 2020, la CPCL est attachée à une politique de durabilité détaillée qui inclut les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) dans le processus d'investissement de toutes les classes d'actifs.

Ainsi, elle exclut les entreprises du secteur de l'armement, comprenant tant l'armement controversé ayant fait l'objet de conventions internationales ratifiées par la Suisse, que les armes nucléaires et conventionnelles.

Les entreprises du secteur du charbon et de la production de pétrole et de gaz non conventionnels sont également exclues (voir ci-dessous).

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKE

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKE.

Un élément essentiel de la nouvelle politique de durabilité de la CPCL est une stratégie climatique détaillée qui a mené à une décarbonisation significative des portefeuilles de titres.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Sur la base de sa nouvelle politique de durabilité, sont exclues de ses portefeuilles titres (actions et obligations) les entreprises de la production de charbon thermique et d'électricité à base de charbon, ainsi que de pétrole et de gaz non conventionnels (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, forages arctiques). De plus, la CPCL s'est engagée à convertir toutes ses actions en indices climatiques. Cet instrument permet d'établir l'objectif de réduction substantielle de l'intensité carbone du portefeuille actions de 50% à 80% selon la zone géographique.

Selon une communication de la CPCL à l'Alliance climatique, depuis mi-2021, la décarbonisation prévue du portefeuille d'actions est désormais achevée principalement au moyen de la famille d'indices MSCI Low Carbon Target. Par une sous-pondération des entreprises en fonction de l'intensité de CO2 et des entreprises disposant des plus grandes réserves de combustibles fossiles (émissions potentielles futures) ainsi que par une réduction correspondante de l'univers d'investissement, cet instrument apporte la réduction très importante de l'intensité CO2 annoncée par la CPCL dans sa politique de durabilité. Dans le cas des actions des marchés émergents, qui, selon le Rapport d'activité 2020, représentent environ 3 % des actifs, la CPCL a choisi un fonds indiciel Swisscanto labellisé Responsible. L'indice correspondant est basé sur la notation ESG avec exclusion des 20% d'entreprises les plus mauvaises ("laggards out"). Comme le confirme également la présentation de Swisscanto, la CPCL informe que, par rapport à l'indice du marché des pays émergents, l'intensité CO2 est inférieure de 20% pour EM. En outre, une réduction de 4 % par an est garantie.

Adhésion à des associations de développement durable

La CPCL est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et depuis printemps 2020 aussi de l'ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, elle participe en particulier depuis juin 2018 au programme d'engagement pluriannuel en cours, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, la signature de la déclaration du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The Investor Agenda, envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de tous les pays. Plus de 450 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

La Caisse est signataire de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 100 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre. Son plan est de "travailler avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour s'assurer qu'elles minimisent et publient les risques, et qu'elles maximisent les opportunités offertes par le changement climatique et la politique climatique...". Les caisses de pension qui se regroupent dans l'ETHOS Engagement Pool International accèdent via Ethos en tant que "Participant" à l'initiative mondiale Climate Action 100+ dans le cadre d'une division du travail avec leur propre représentation, discutent des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rendront compte des progrès réalisés. Comme le montre le Progress Report 2020 de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux

recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Enfin, la CPCL est devenue signataire de l'Investor Decarbonization Initiative de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à garantir que les entreprises utilisent 100 % d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

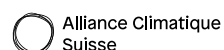
Actuellement, aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger. Pourtant, la nouvelle politique de durabilité de la CPCL comprend également la participation à des votes d'actionnaires. En fait, selon le rapport d'activité 2019, différentes options pour étendre l'exercice du droit de vote aux principales actions étrangères sont à l'étude.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

La nouvelle stratégie climatique comprise dans la politique de durabilité de la CPCL prévoit la mesure régulière de l'empreinte CO2 de ses portefeuilles.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Dans le cadre de sa stratégie climatique, la CPCL s'est fixé pour objectif de réduire l'empreinte carbone de ses portefeuilles titres. Comme les indices MSCI Low Carbon Target pour les actions (et la solution "Swisscanto Responsible" pour les actions pays émergents) choisis par la CPCL continueront à sous-pondérer fortement, dans tous les secteurs d'activité, les sociétés les plus émettrices de gaz à effet de serre ainsi que celles détenant les plus grandes réserves d'énergies fossiles, une trajectoire de décarbonisation favorisant les entreprises faible carbone est tracée.



Conclusion:

Avec l'élimination des producteurs de charbon et des centrales électriques au charbon, ainsi que les sociétés du pétrole et du gaz non conventionnels (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, forages arctiques) des portefeuilles titres (actions, obligations), et par l'implémentation d'indices et

fonds climatiques très efficaces (actions), la CPCL est sur la bonne voie dans la décarbonisation de ses investissements.



Tendance 2018-2021:

Évaluation: nettement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec sa stratégie climatique de réduction de l'empreinte carbone des investissements, notamment en étant parmi les premières caisses de pension suisses à choisir un indice climatique, la CPCL a atteint une durabilité et une compatibilité climatique "Best Practice" pour tous ses investissements mobiliers.
- Avec ses actions et ses obligations, elle est sur une trajectoire qui peut actuellement être considérée comme conforme aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – max. 1,5°C d'ici 2050.



Activités politiques

2015 : ~~Postulat~~ Hadrien Buclin (La Gauche), Romain Felli (PS), Vincent Rossi (Les Verts) au parlement communal, demandant au gouvernement d'étudier la pertinence pour la CPCL de se retirer du secteur des entreprises fossiles. Suite à l'avis favorable de la commission, le postulat est ~~accepté~~ (2016) au Conseil communal.

Dans sa ~~réponse~~ (septembre 2017), la Municipalité reste très ambiguë. Elle rappelle l'autonomie de décision de l'organe suprême paritaire de la caisse qui impliquerait aucun pouvoir de direction. Cependant, ceci est en contradiction avec l'énoncé (en ~~allemand, traduction ad-hoc~~) du Prof. Kieser et du Dr. Saner dans „Vermögensanlage von Vorsorgeeinrichtungen“, Allgemeine Juristische Praxis, 2017, qui affirme la compétence des cantons et des communes de réglementer spécifiquement les placements pour des raisons éthiques.

En outre, la Municipalité admet que la CPCL a placé 2.3% de ses investissements dans le secteur de l'énergie fossile et déclare qu'elle „plaide, notamment au sein du Conseil d'Administration de la caisse, en faveur d'un désengagement régulier et volontaire des énergies fossiles“. Ceci contraste fortement avec d'autres considérations du rapport qui portent sur les coûts d'opportunité „si la performance future du secteur est plus élevée que le marché dans son ensemble“, sur l'inefficacité d'un désinvestissement de la part de la caisse qui aurait un impact marginal, et sur des coûts d'administration augmentés sensiblement car la caisse s'éloignerait de sa stratégie passive de placement. Cette dernière position est pourtant en

contradiction avec l'étude (en allemand) de l'OFEV „Risques Carbone pour la place financière suisse“ qui affirme que même avec une „stratégie passive“ le désinvestissement des énergies fossiles est simple et ne comporte pas des coûts intolérables, p.ex. en utilisant des véhicules de placement comme les „produit indicies low carbon ou fossil-free“ (voir „Reconnaître la tendance pour les énergies fossiles“, p. 3).

En conclusion, la Municipalité indique que la CPCL favorise l'exploration „des pistes possibles pour évoluer vers des investissements plus responsables qui sont notamment des investissements sur le long terme placés localement ou soutenant la durabilité au sein de l'économie mondiale“.

Août 2017 : La Municipalité ~~répond à une question~~ de Gaëlle Lapique (Les Verts) en admettant que la CPCL investit 0,5 pour mille de ses actifs dans la ~~néfaste Dakota Access Pipeline~~ relancée récemment par Donald Trump.

Février 2018 : La commission responsable ~~discute~~ du rapport de la Municipalité sur le postulat Buclin. Elle „souhaite que la Municipalité s'engage ... pour l'évaluation du portefeuille de la CPCL du point de vue de la durabilité et notamment à l'exposition au risque carbone“. Par contre, ~~la majorité de la commission est d'accord~~ avec le rapport du gouvernement. ~~La minorité de la commission s'y oppose dans son rapport.~~ Elle fait valoir, entre autre, qu'il suffirait que la CPCL choisisse des gestionnaires de fonds externes proposant une gestion indicieelle plus respectueuse du climat.

Août 2018 : Les ~~Grands-parents pour le climat~~ et le groupement régional des ~~Swiss Youth for Climate~~, soutenus par l'Alliance climatique, envoient une ~~lettre~~ aux 100 députés du Conseil communal lausannois. Ils demandent le rejet du rapport de la Municipalité au postulat Buclin. Ils critiquent le manque d'engagement à l'égard des risques pour le climat et pour les retraites du personnel communal. Ils insistent pour que la CPCL clarifie sérieusement les possibilités qui s'offrent à elle pour rendre ses investissements respectueux du climat.

Octobre 2018 : La Municipalité envoie une ~~lettre~~ aux députés, où elle informe qu'elle retire son rapport sur le postulat Buclin. Elle annonce de vouloir procéder „à une nouvelle analyse quant à une stratégie d'investissement durable et un désengagement des énergies fossiles“.

Octobre 2020 : La Municipalité présente son Rapport-préavis 2020/46 qui répond au postulat Buclin. Elle informe ainsi officiellement de sa mise en œuvre réussie par la CPCL sur la base de sa nouvelle politique de durabilité avec stratégie climatique.



Dialogue entre assuré-e-s et caisse

Groupe de contact CPCL DIVEST

Février 2019 : le groupe de contact CPCL DIVEST, composé de plus de 15 assuré-e-s auprès de la CPCL, soutenu par un nombre de députés du Conseil communal et par les Grands-parents pour le climat et le groupement régional des Swiss Youth for Climate, envoie une lettre au Conseil d'administration au nom des participants CPCL de retraites-sans-risques.ch. Elle constate que l'intégration des facteurs ESG et des risques climatiques dans le règlement de placement et le processus d'investissement est actuellement totalement absente. Le groupe demande que la nouvelle analyse quant à une stratégie d'investissement durable et un désengagement des énergies fossiles – annoncée par la Municipalité et la Caisse (ci-dessus) – aboutisse, sous le volet de l'intégration des facteurs ESG, à une stratégie pouvant faire face aux risques climatiques du portefeuille-titres.

Mars 2019 : dans sa réponse, la CPCL annonce son intention de prendre position sur les questions soulevées lors d'une réunion qui se tiendra en mai. Une délégation du groupe CPCL DIVEST y participera.

Avril 2019 : le groupe CPCL DIVEST présente une liste de points à discuter lors de la réunion prévue.

Juin 2019 : Les notes de la réunion de début mai 2019 établies par le groupe CPCL DIVEST sont jugées conformes aux propos qui ont été échangés par les quatre membres participants du Comité de la CPCL.

Les 4 représentants du Comité proposent que l'Alliance climatique rencontre le consultant de CPCL, MBS Capital. Sur leur proposition, les prochaines échéances peuvent être résumées ainsi :

1. Séance MBS Capital, direction de la CPCL, Alliance climatique
2. Séance technique avec des membres de la commission des placements et des représentants de la direction et de l'Alliance Climatique
3. Échange dans la commission de placements et des représentants de la direction (sans Alliance Climatique).

Juillet 2019: L'échange de l'Alliance climatique avec MBS Capital et la direction approfondit le thème de la voie vers des investissements plus durables.

Septembre 2019: Le représentant de l'Alliance climatique présente les évidences des risques financiers liés au climat et de la meilleure performance des investissements durables et climat-compatibles à la commission de placements. Un certain nombre de recommandations à l'intention de la CPCL y figurent également. La CPCL confirme dans sa lettre de suivi qu'elle continue à mettre à jour sa politique d'investissement responsable et ne manquera pas de tenir informé l'Alliance climatique et le groupe CPCL Divest des évolutions de ses orientations vers mi-année 2020.